



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Fermeture du tronçon de la Place Saucy compris entre l'avenue Neef et le parking pour pose conduite de gaz- PROLONGATION

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que la société LEJEUNE ET FILS siège Avenue Reine Astrid n°260 à 4900 SPA, représentée par Monsieur MATHIERU, doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à 4130 ESNEUX, Place Saucy; les travaux étant prévus à partir du 02.10.2017 et pour une durée de 40 jours ouvrables ;

Attendu que la prolongation des travaux est demandée jusqu'au 31 janvier 2018 ;

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :

Article 1 : L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone des travaux, éventuellement à l'exception des véhicules de chantier à condition de faire dès lors usage d'un panneau additionnel.

Article 3 : La circulation de tous véhicules sera interdite Place du Saucy sur le tronçon compris entre l'avenue Neef et le parking du 02 octobre au 31 janvier 2018. **Un passage pour piétons, sécurisé, sera réalisé par l'entrepreneur sur ce tronçon.**

Article 4 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX
Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00
Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93
e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be